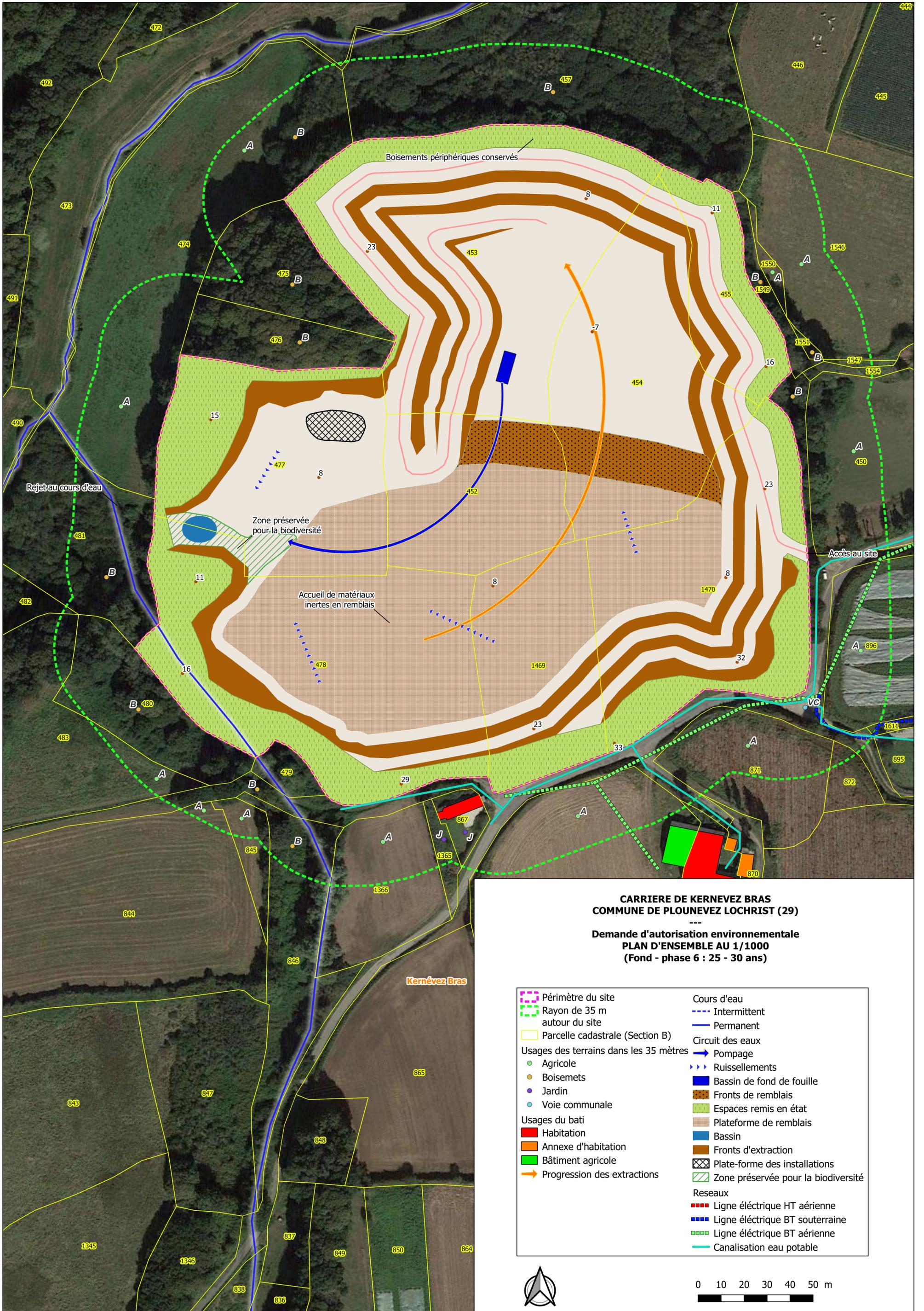


17. PLAN D'ENSEMBLE

L'article R181-15-2 précise le contenu attendu du plan d'ensemble :

« Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration. »

Ce plan est joint en page suivante, selon une échelle réduite au 1/1000, requête exprimée par le permissionnaire dans la lettre au Préfet.



**CARRIERE DE KERNEVEZ BRAS
COMMUNE DE PLOUNEVEZ LOCHRIST (29)

Demande d'autorisation environnementale
PLAN D'ENSEMBLE AU 1/1000
(Fond - phase 6 : 25 - 30 ans)**

Périmètre du site	Cours d'eau Intermittent
Rayon de 35 m autour du site	Cours d'eau Permanent
Parcelle cadastrale (Section B)	Circuit des eaux Pompage
Usages des terrains dans les 35 mètres	Ruissellements
Agricole	Bassin de fond de fouille
Boisements	Fronts de remblais
Jardin	Espaces remis en état
Voie communale	Plateforme de remblais
Usages du bâti	Bassin
Habitation	Fronts d'extraction
Annexe d'habitation	Plate-forme des installations
Bâtiment agricole	Zone préservée pour la biodiversité
Progression des extractions	Reseaux
	Ligne électrique HT aérienne
	Ligne électrique BT souterraine
	Ligne électrique BT aérienne
	Canalisations eau potable

